

Réunion du Conseil Municipal du 22 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nuits-sur-Armançon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Mr Jean-Louis GONON**, Maire.

Date de convocation : 18 mars 2019.

Présents : Mmes Josiane DESGROISILLES, Emmanuelle MAGNIEN, Claude IMBERT ; Mrs Jean-Louis BERNARD, Jean-Louis GONON, Xavier LAVINA, Arnaud LEGRAND, Matthias MANGANELLI, Jean-Marie SEGADO.

Absents excusés : Mme Céline FIÉVET ; Mr Cyrille TOULOUSE (a donné pouvoir à Xavier LAVINA).

Secrétaire de séance : Mr Matthias MANGANELLI.

Lecture du compte-rendu de la réunion du 22 février 2019. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite ajouter à l'ordre du jour :

- **Convention de mise à disposition de services entre la commune et le SET,**
- **Indemnités de fonctions du Maire et des adjoints.**

Le Conseil Municipal n'y voit pas d'objection.

ORDRE DU JOUR :

- **Vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2019**
- **Boulangerie - Lotissement** :
 - **Approbation du Compte de gestion 2018**
 - **Adoption du Compte administratif 2018**
 - **Vote du budget 2019**
- **Commune** :
 - **Approbation du Compte de gestion 2018**
 - **Adoption du Compte administratif 2018**
 - **Vote du budget 2019**
- **Redevances d'occupation du domaine public : ENEDIS et ORANGE**
- **Questions diverses**

I - Vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2019

Délibération n° 08-2019

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

*** de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales figurant sur l'état n°1259 pour 2019, soit :**

	Taux prévisionnels	TAUX votés
Taxe d'habitation	14.26 %	14.26 %
Taxe foncière (Bâti)	12.98 %	12.98 %
Taxe foncière (non Bâti)	25.16 %	25.16 %

II - Approbation des comptes de gestion 2018

Considérant que les comptes de gestion de l'exercice 2018 de la Commune, de la Boulangerie, du lotissement dressés par Monsieur Thierry ALEXANDRE, comptable municipal, du 1^{er} janvier au 30 septembre 2018 et Madame Corinne FABRE, comptable municipal, du 1^{er} octobre au 31 décembre 2018, sont réguliers ; le Conseil Municipal approuve ces derniers.

III - Adoption des comptes administratifs 2018

Les comptes administratifs de la Commune, de la Boulangerie et du Lotissement pour l'exercice 2018 se présentent ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE				
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté	-37 245.19 €			97 899.99 €
Opération de l'exercice	50 117.30 €	1 530.82 €	252 625.23 €	312 112.12 €
Résultat de l'exercice	-48 586.48 €			59 486.89 €
Résultat définitif	-85 831.67 €			157 386.88 €

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA BOULANGERIE				
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté		11 613.53 €		11 011.79 €
Opération de l'exercice	12 646.27 €	12 199.80 €	13 490.74 €	17 086.27 €
Résultat de l'exercice	- 446.47 €			3 595.53 €
Résultat définitif		11 167.06 €		14 607.32 €

COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT				
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté	- 24 857.15 €			39 787.88 €
Opération de l'exercice	70 509.19 €	95 366.34 €	95 366.34 €	70 509.19 €
Résultat de l'exercice		24 857.15 €	-24 857.15 €	
Résultat définitif	0.00 €			14 930.73 €

Les comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.

IV - Vote des budgets 2019

↳ COMMUNE

	Section Investissement	Section Fonctionnement
Recettes	93 717.00 €	372 837.00 €
Dépenses	93 717.00 €	372 837.00 €

↪ **BOULANGERIE**

	Section Investissement	Section Fonctionnement
Recettes	23 368.00 €	31 695.00 €
Dépenses	12 647.00 €	15 470.00 €

↪ **LOTISSEMENT**

	Section Investissement	Section Fonctionnement
Recettes	14 000.00 €	14 930.73 €
Dépenses	14 000.00 €	14 930.73 €

Les budgets 2019 - Commune, Boulangerie et Lotissement - sont adoptés à l'unanimité.

V - Redevances d'occupation du domaine public 2019**1/ ENEDIS : Délibération n° 22-2019**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification des redevances pour occupation du domaine public.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal

➤ **FIXE** le montant de la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages des lignes électriques BT pour l'année 2019 à 209,00 €

➤ **DECIDE** d'établir un titre de recette pour la somme de 203,00 € correspondant au produit de la redevance annuelle 2019 du par ENEDIS.

2/ ORANGE : Délibération n° 23-2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société ORANGE, comme chaque année, doit verser à la Commune une redevance annuelle actualisée. Il appartient donc à la Commune d'établir le titre de recette correspondant au produit de la redevance annuelle pour occupation du domaine public routier conformément au décret n° 97-683 du 30 mai 1997 qui définit les modalités en matière tarifaire en son article R 20-52.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal

➤ **FIXE** la redevance d'occupation du domaine public routier pour l'année 2019, de la façon suivante :

Artère en aérien	54.30 € le km x 2,150 kms =	116.75 €
Artère en souterrain	40.73 € le km x 15,276 kms =	622.19 €
Emprise au sol	27.15 € le m ² x 0,3 m ² =	8.15 €
<i>Redevance Totale</i>		<i>747.09 €</i>

➤ **DECIDE** d'établir un titre de recette pour la somme de 747.09 €, correspondant au produit de la redevance annuelle 2018 dû par ORANGE.

VI -Convention de mise à disposition de services entre la Commune et le Syndicat des eaux du Tonnerrois

Délibération n° 24-2019

Suite au transfert de compétences « eau potable » et « assainissement collectif », Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de mise à disposition entre la Commune et le Syndicat des eaux du Tonnerrois.

La mise à disposition porte sur :

- les agents à raison de 10,75 h hebdomadaires pour le service technique et 2 h hebdomadaires pour le service administratif,
- les matériels de travail et de locomotion qui sont liés aux services.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **ACCETE** ladite convention entre la Commune et le SET
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

VII - Indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes

Délibération n° 25-2019

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants,

Vu le procès-verbal d'installation du Maire et des Adjointes en date du 28 mars 2014,

Vu la réactivation des mesures PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) depuis le 01 janvier 2019,

Vu l'arrêté en date du 15 avril 2014 portant délégation de fonctions aux adjointes au Maire,

Vu la délibération n° 17-2014 en date du 18 avril 2014 fixant les indemnités versées au Maire et aux Adjointes sur l'indice 1015 de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes en faisant référence à l'indice brut terminal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

➤ **CONFIRME** que les indemnités sont versées au Taux maximal en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 17 % pour le Maire, 6,60 % pour le 1^{er} adjoint, 5,80 % pour le 2^{ème} adjoint et 5 % pour le 3^{ème} adjoint,

➤ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif,

➤ **RAPPELLE** que ces indemnités sont versées avec effet immédiat pour le Maire et pour l'exercice effectif des fonctions d'adjointes au Maire.

VIII- Divers

Point sur l'état d'avancement du projet éolien « les Hauts de l'Armançon ».

Programmation des réunions de présentation :

- des mesures environnementales avec les villages du périmètre.
- Localisation définitives des éoliennes aux sociétés de chasse

- Des mesures environnementales avec les agriculteurs
- Retour sur la mission de « Bleu paroles » allant à la rencontre des habitants, pour s'entretenir avec la population autour du projet éolien et de son programme environnemental et plus généralement de leur vision du territoire de l'Armançon.

DÉLIBÉRATIONS PRISES

08-2019 : Vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2019

Boulangerie :

09-2019 : Approbation du Compte de gestion 2018

10-2019 : Adoption du Compte administratif 2018

11-2019 : Affectation du résultat 2018

12-2019 : Budget 2019

Lotissement :

13-2019 : Approbation du Compte de gestion 2018

14-2019 : Adoption du Compte administratif 2018

15-2019 : Affectation du résultat 2018

16-2019 : Budget 2019

Commune :

17-2019 : Approbation du Compte de gestion 2018

18-2019 : Adoption du Compte administratif 2018

19-2019 : Affectation du résultat 2018

20-2019 : Budget 2019

21-2019 : Vote des budgets 2019

Redevances d'occupation du domaine public :

22-2019 : ENEDIS

23-2019 : ORANGE

24-2019 : Convention de mise à disposition de services entre la commune et le SET

25-2019 : Indemnités de fonctions du Maire et des adjoints.

Séance levée à 22 h 40.

GONON Jean-Louis		IMBERT Claude	
BERNARD Jean-Louis		LEGRAND Arnaud	
DESGROISILLES Josiane		MANGANELLI Matthias	
FIÉVET Céline	Absente	TOULOUSE Cyrille	Absent
LAVINA Xavier		SEGADO Jean-Marie	
MAGNIEN Emmanuelle			